



COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU TOGO

**RAPPORT D'ÉTABLISSEMENT DES FAITS
SUR LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS À
SOKODÉ LE 19 AOÛT 2017**

Ⓟ

Moh

Sommaire

Sommaire

Introduction.....	3
I- La méthodologie.....	4
II- Les faits.....	4
III- Les auditions.....	6
3.1. La chefferie traditionnelle.....	6
3.2. La gouvernance.....	7
3.2.1. La gouvernance politique.....	7
3.2.2. La gouvernance économique et sociale.....	8
3.3. La formation et la sensibilisation.....	9
IV- L'analyse-diagnostic.....	10
4.1. Les causes lointaines.....	10
4.2. Les causes immédiates.....	10
V- La conclusion et les recommandations.....	11

Introduction

La mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles a toujours été la pomme de discorde entre les acteurs de la classe politique togolaise. En effet, prévue par l'Accord Politique Global (APG) signé le 20 août 2006 et réaffirmée par la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) en 2012, ainsi que les conclusions de l'atelier organisé en juillet 2016 par le Haut Commissariat à la réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), la question des réformes suscite de vifs débats malgré les différentes initiatives allant dans ce sens.

Alors que l'opposition ne cesse de proposer une modification constitutionnelle pour parer au plus pressé, le Président de la République estime qu'il faut dépasser les contingences immédiates pour ouvrir un vaste champ de réformes politiques en profondeur. C'est dans cette optique qu'il a mis en place la Commission de Réflexion sur les Réformes Politiques, Institutionnelles et Constitutionnelles chargée de proposer un texte de réformes qui tienne compte de notre histoire, reflète nos réalités et réponde aux aspirations des Togolaises et des Togolais.

En exécution de cette mission, la Commission de réformes a entrepris une tournée nationale aux fins de recueillir les avis et suggestions des populations.

L'opposition togolaise qui considère cette démarche comme un dilatoire a jugé opportun de se faire entendre de diverses manières. Les manifestations de rues intervenues le samedi 19 août 2017 à Lomé, Anié, Sokodé, Bafilo et Kara se situent dans ce contexte. Ces événements ont occasionné des pertes en vies humaines, des blessés et des dégâts matériels.

Conformément à son mandat de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, la Commission Nationale des droits de l'Homme (CNDH) a effectué du 27 août au 1^{er} septembre 2017 une mission d'établissement des faits à Sokodé où deux (02) morts ont été enregistrés.

Le présent rapport s'articule autour de cinq (05) grands axes : la méthodologie (I), les faits (II), les auditions (III), l'analyse-diagnostic (IV), la conclusion et les recommandations (V).

I- La méthodologie

Inclusive, la démarche de la Commission a consisté en des entretiens séparés avec les couches socio-professionnelles de la ville de Sokodé. Ainsi, les autorités administratives suivantes ont été rencontrées : Préfet, représentant du Maire, Commandant du Groupement Gendarmerie Nationale Région Centrale, Directeur du 3^e Secteur de Police Région Centrale, Commissaire de la ville de Sokodé, Procureur de la République près le tribunal de Sokodé en présence du juge d'instruction et du juge pour enfant.

La Commission a également écouté les responsables des confessions religieuses : l'Evêque de Sokodé, le Conseil Chrétien, le bureau de l'Union musulmane, les Imams et les Prédicateurs.

Cinq (05) chefs de cantons, chacun dans son vestibule, ont été aussi rencontrés. Il s'agit des chefs des cantons de Kparatao, Kadambara, Komah, Kolina et Kpangalam.

Les partis politiques ci-après n'étaient pas en reste : Union pour la République (UNIR), Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Forces Démocratiques pour la République (FDR), Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA), Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement (MCD). Contacté, le président du Parti National Panafricain (PNP) a promis se faire représenter. Cette promesse est restée sans suite.

Un certain nombre d'organisations de la société civile a été consulté. Il en est de même des médias tels que Radio Tchaoudjo, Radio Méridien, Radio Venus et Centrale FM, sans oublier les syndicats de conducteurs autos et motos.

Des regroupements de femmes, de jeunes et quelques leaders communautaires ont été également sollicités.

II- Les faits

Le Parti National Panafricain (PNP) a, par courrier en date du 04 août 2017, fait part au Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, de son intention d'organiser une marche pacifique

publique le samedi 19 août 2017 pour exiger le retour à la Constitution du 14 octobre 1992 et le vote de la diaspora. Cette marche était prévue pour se dérouler à Lomé, Anié, Sokodé, Bafilo et Kara, selon les itinéraires établis.

Arguant que les itinéraires proposés par les organisateurs ont pour objectif de bloquer la circulation sur la nationale N°1, l'autorité a invité le PNP à une rencontre le 14 août 2017 afin d'échanger sur ces itinéraires. Malheureusement, le parti n'a pas répondu à l'invitation. Son refus de prendre part à cette rencontre a laissé la latitude au gouvernement de modifier les itinéraires initialement prévus, suivant les dispositions de l'article 12 de la loi N°2011-010 du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques.

Le PNP campant sur sa position, les ministres de l'administration territoriale et de la sécurité, à travers une conférence de presse conjointe en date du 17 août 2017, l'ont mis en garde contre le non respect des itinéraires proposés sous peine de disperser les manifestants.

Passant outre cette mesure, les organisateurs ont maintenu les itinéraires initialement prévus.

C'est sur ce malentendu que s'est déroulée la marche dans les cinq lieux prévus.

La marche de Sokodé, objet de la présente mission, a démarré normalement sous l'encadrement des forces de l'ordre et de sécurité. Au niveau du carrefour UTB, la marche a dégénéré lorsque les manifestants ont tenté de forcer le cordon de sécurité pour emprunter la nationale N°1 en direction de l'hôtel central, itinéraire interdit par les autorités. Pour les en dissuader, les forces de l'ordre et de sécurité ont fait usage de gaz lacrymogènes après les tirs de sommation. Dans la foulée, il y a eu un mort par balle. Selon les informations recueillies, les manifestants se sont organisés en petits groupes. Ils ont réussi à prendre d'assaut le Commissariat de police qu'ils ont saccagé et brûlé.

Certains groupes se sont attaqués aux forces de l'ordre et de sécurité ainsi qu'aux militaires chargés de la garde des édifices tels que les banques, les stations services et autres. Des barricades ont été érigées et des pneus enflammés à plusieurs endroits de la ville par les manifestants.

On dénombre plusieurs blessés parmi les manifestants, les militaires, les forces de l'ordre et de sécurité.

Le bilan au plan matériel est important : commissariat de police saccagé et brûlé, voitures, motos, ordinateurs et autres matériels brûlés ou emportés. Cinq (05) armes ont été emportées, dont trois (03) retrouvées. Les recherches sont en cours pour retrouver les deux (02) autres (01 FAC et 01 R4). Le bilan est annexé au présent rapport.

A la date de notre passage le 28 août 2017 au tribunal de Sokodé, vingt-huit (28) personnes dont trois (03) mineurs ont été interpellées. La Commission a pu les rencontrer à la prison civile de Sokodé. Ceux-ci ont déclaré n'avoir pas fait l'objet de mauvais traitements pendant leur détention.

Les chefs d'accusation suivants ont été retenus contre eux : vol aggravé, violence envers l'autorité publique, rébellion, destruction, dégradation et détérioration des biens publics et privés, complicité de violence envers les représentants de l'autorité publique.

III- Les auditions

L'approche utilisée par la CNDH a permis de recueillir les diverses préoccupations des populations. Toutes les composantes consultées ont salué l'initiative de la Commission. Elles ont déclaré en avoir tant besoin pour que des réponses appropriées soient données aux maux dont elles souffrent. A quelques variantes près, ces problèmes sont les mêmes et se rapportent à la chefferie traditionnelle, à la gouvernance, à la formation et à la sensibilisation.

3.1. La chefferie traditionnelle

La chefferie traditionnelle à Lama-Téssi originellement connu sous le nom de Kpario, à une vingtaine de kilomètres de Sokodé dans la préfecture de Tchaoudjo, fait l'objet de disputes entre la communauté Kabyè et les Tem.

En effet, en 1998, sur l'initiative du ministre de l'intérieur d'alors, un chef de communauté kabyè a été intronisé chef de canton, sous réserve que ce trône revienne par la suite aux Tem. Après le décès du chef en 2014, les Tem revendiquent ce trône mais les kabyè s'y opposent. Le dossier étant en

instance au niveau du ministère de l'administration territoriale, les Tem déplorent la lenteur avec laquelle il est géré. La première manifestation populaire du 12 avril 2017 dans la localité était l'expression du mécontentement né de cette situation.

La plupart des interlocuteurs de la CNDH ont reconnu que ce conflit a servi d'alibi au mot d'ordre de manifestation du PNP du samedi 19 août 2017. A l'évidence, la cause Tem a rallié massivement ce mouvement.

3.2. La gouvernance

La question de la gouvernance a été largement évoquée au cours des entretiens. Ainsi, des préoccupations touchant à la gouvernance politique, économique et sociale ont été exprimées.

3.2.1. La gouvernance politique

Prioritairement la question des réformes politiques et institutionnelles a été la préoccupation de nombre d'interlocuteurs qui souhaitent une alternance dans le pays.

A cela s'ajoute le souhait des populations de voir le Chef de l'Etat leur parler à l'occasion de certains événements majeurs touchant à la vie de la nation.

Certains ont le sentiment que les répondants du Chef de l'Etat ne lui rendent pas suffisamment compte de la réalité du terrain. Au même moment, ils reprochent à certaines autorités de ne pas tenir un langage d'apaisement afin de préserver la paix civile. Ils demandent que les propos des autorités soient plus mesurés.

D'autres font observer que tous les partis politiques ne sont pas traités sur une base égalitaire quant à l'application de la loi du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques.

Le problème de la corruption et de l'impunité est également évoqué avec insistance.

Le cumul de postes est mal perçu par les jeunes sans emploi qui demandent davantage de transparence et de justice dans la gestion des affaires de l'Etat.

Les populations s'estiment lésées en matière de recrutement dans la fonction publique et dans les centres de formation professionnelle, notamment à l'Ecole Nationale des Aides Sanitaires de Sokodé (ENAS).

S'agissant de l'accès à la justice, les populations s'estiment victimes d'injustice dans le règlement des litiges fonciers et demandent à l'Etat d'accélérer les mesures allant dans le sens de la résolution de ce problème.

De même, les Tem disent ne pas comprendre pourquoi les juges ne tiennent pas compte des us et coutumes dans le règlement des litiges fonciers. Ils considèrent cela comme un mépris vis-à-vis de la chefferie traditionnelle, gardienne des us et coutumes, laquelle demande d'ailleurs qu'on lui fasse confiance en l'associant dans la recherche des armes emportées par les manifestants.

Les populations souhaitent que les médias d'Etat traitent l'information de façon impartiale et objective.

Par ailleurs, l'incitation à la violence et à la haine tribale via les réseaux sociaux suscite de sérieuses inquiétudes.

3.2.2. La gouvernance économique et sociale

Parmi les préoccupations soulevées par les interlocuteurs de la Commission figurent des points relatifs à la gouvernance économique et sociale. Les populations se plaignent de l'état de précarité dans lequel elles se trouvent.

En soutien à cette argumentation, il est souvent cité la pauvreté et le chômage qui touchent particulièrement les jeunes, ce qui entraîne des frustrations sociales.

Les populations lient cette situation à l'inégale répartition des richesses nationales et estiment que la préfecture de Tchaoudjo est lésée en matière de projet de développement.

Elles déplorent le fait que les cadres du milieu ne prennent aucune initiative allant dans ce sens.

Dans le domaine de la santé, les populations déplorent le manque d'équipements modernes au Centre Hospitalier Régional (CHR) de Sokodé, tels que le scanner.

Dans le domaine agricole, elles estiment qu'une réduction des prix des intrants agricoles permettrait de soulager un tant soit peu leur souffrance.

3.3. La formation et la sensibilisation

La plupart des couches socioprofessionnelles consultées justifient en partie le comportement violent des manifestants par le manque de formation. Aussi prônent-elles la formation et la sensibilisation à l'attention de la population dans son ensemble. Sur ce point précis, elles voient en la CNDH l'institution à même de jouer ce rôle de formateur. Un accent particulier est mis sur le besoin de formation en leadership transformationnel, c'est-à-dire une formation adaptée aux réalités du milieu, sans pour autant occulter la formation à la citoyenneté et à la culture démocratique.

Le volet formation souhaité par la population couvre également le renforcement des capacités des forces de l'ordre et de sécurité en matière de maintien d'ordre. Il est insisté sur la nécessité de rappeler aux forces de l'ordre et de sécurité l'attitude à adopter lors des opérations de perquisition, entre autres, l'obligation de présenter un mandat de perquisition.

Cette formation doit s'accompagner d'une sensibilisation à l'intention des organisateurs quant à leur présence et à leurs responsabilités lors des manifestations pacifiques publiques. Ils doivent veiller à ce que les manifestants ne se munissent pas d'armes blanches ou tous autres objets de violence.

La mise à contribution des confessions religieuses et des médias dans la sensibilisation est vivement souhaitée.

IV- L'analyse-diagnostic

L'analyse-diagnostic vise à déterminer les causes des violences qui ont émaillé la manifestation du 19 août 2017 à Sokodé. Celles-ci sont de deux (02) ordres : les causes lointaines et les causes immédiates.

4.1. Les causes lointaines

S'il est vrai que la question des réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles reste une préoccupation de la population togolaise, il n'en demeure pas moins que la spécificité de la situation qui a prévalu à Sokodé, tient essentiellement à l'affaire de chefferie traditionnelle à Lama-Téssi (Kpario). Cette affaire qui reste la pomme de discorde entre Tem et Kabyé, a été un critère déterminant dans la mobilisation de la population lors des événements du 19 août 2017. Le peuple Tem conçoit mal qu'un canton relevant du ressort territorial de Tchaoudjo soit dirigé par un allogène. Les Tem attendent des autorités une solution définitive qui tarde à arriver. Du coup, les querelles se sont transportées sur le terrain politique. L'allure imprimée aux revendications, relativement aux réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles, s'inscrit dans cette logique. Le PNP en a fait une récupération politique.

Les frustrations des populations dues au chômage, à la pauvreté et à l'inégale répartition des richesses nationales, ont également motivé les manifestants.

Les messages incendiaires via les réseaux sociaux étaient de nature à entretenir le climat social délétère qui a abouti aux affrontements du 19 août 2017.

4.2. Les causes immédiates

Le mot d'ordre de la manifestation à savoir le retour à la constitution de 1992 et le vote de la diaspora est de nature à cristalliser les passions.

Le refus des manifestants de se conformer à l'itinéraire proposé par le gouvernement a servi de détonateur aux incidents.

La mise en garde faite par les ministres de l'administration territoriale et de la sécurité lors de la conférence de presse du 17 août 2017, est mal perçue par les populations.

La mort par balle d'un manifestant et les violences physiques exercées sur les militaires et les forces de l'ordre et de sécurité ont donné une autre tournure à la manifestation.

V- La conclusion et les recommandations

Les causes profondes des violences survenues à l'occasion de la manifestation du 19 août 2017 à Sokodé sont à rechercher dans la stratégie de mobilisation du PNP axée sur la fibre ethnique.

La question des réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles, à vrai dire, est venue se greffer sur la crise lancinante qui divise la communauté kabyè et les Tem à Lama-Tessi (kpario).

Le malaise social invoqué par les populations de Sokodé a servi de catalyseur au mouvement par lequel les jeunes ont trouvé le moyen de s'exprimer.

Pour trouver une solution définitive à la crise née de la situation actuelle, la CNDH formule les recommandations ci-après :

- **Au gouvernement de :**
 - régler le problème de la chefferie traditionnelle qui se pose avec acuité à Lama-Tessi (Kpario) en procédant à la nomination d'un chef canton Tem suivant les us et coutumes de la localité ;
 - régler la question des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles ;
 - renforcer la gouvernance politique, économique et sociale pour un meilleur équilibre dans la répartition des richesses nationales ;
 - instituer un système de quota par préfecture en matière de recrutement dans la fonction publique et dans les divers concours ;
 - accroître le nombre des agents des forces de l'ordre et de sécurité pour un meilleur encadrement des manifestations et poursuivre leur formation et leur recyclage en matière de maintien d'ordre ;

- définir de façon consensuelle avec la classe politique des itinéraires et lieux fixes pour toutes les manifestations pacifiques publiques dans chaque préfecture ;
 - rappeler aux forces de l'ordre et de sécurité l'obligation de présenter un mandat lors des perquisitions ;
 - veiller à ce que le principe de la présomption d'innocence soit respecté lors des interpellations.
- **Aux partis politiques de :**
- veiller à l'encadrement des militants lors des manifestations afin d'éviter des débordements ;
 - former leurs militants à la citoyenneté ;
 - privilégier le dialogue et rechercher le consensus en matière d'organisation de réunions et de manifestations pacifiques publiques.

Fait à Lomé, le 11 septembre 2017

Pour la Commission,
Le Président,



Alilou Sam-Dja CISSE
Maître de Conférences

